

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 22 mai 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1812461A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 22 mai 2018, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 42. Ils sont répartis de la manière suivante :

Spécialité « surveillance et accueil » : 36 postes au total dont :

- 23 postes pour le centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
- 11 postes pour le ministère de la culture ;
- 2 postes pour le musée du Louvre ;

Spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques » : 4 postes au total dont :

- 1 poste pour le centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
- 3 postes pour le ministère de la culture ;

Spécialité « bâtiments de France » : 2 postes au total dont :

- 1 poste pour le ministère de la culture ;
- 1 poste pour le musée du Louvre.